



Avis

Le 17 novembre 2008

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) prend des décisions d'ordre législatif, politique et administratif, en conformité avec la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Cet avis a pour but d'annoncer la décision prise par la Commission lors de sa dernière réunion.

Suite à une réunion publique de la Commission qui a eu lieu les 5 et 6 novembre 2008 à Ottawa (Ontario), la Commission a rendu la décision suivante :

1. Approbation du projet de règlement modifiant le *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire*, en vue de sa prépublication dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.

Le procès-verbal de la réunion des 5 et 6 novembre sera soumis pour approbation par la Commission lors de sa prochaine réunion le 11 décembre 2008. On pourra avoir accès au procès-verbal approuvé sur le site Web de la CCSN, à www.suretenucleaire.gc.ca, ou se le procurer en communiquant avec la CCSN, à une date ultérieure, peu après la réunion du 11 décembre.

La CCSN régit l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement, et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Personne-ressource : Pascale Bourassa
Secrétariat de la Commission
613-947-0247 ou 1-800-668-5284
interventions@cnsccsn.gc.ca